

### Tableau de suivi des non-conformités

Objet du mémo et localisation / Non-conformités	Devis N° d'article	N° du mémo	Suivi du mémo ou de la non-conformité.						Émis à : Surveillant (Ville de Montréal ou firme externe) Requérant principal DEST
			Rédaction		Selon le Devis ou plans et devis ou autre	Correction inadéquante	Aucune correction	Autre	
			Rédaction	Initiales					
			Mesure corrective						
<b>Non-conformité no.01: Rue Sherbrooke/Pie-IX (Phase 1)</b> Ouvrage: Bases de lampadaire (DN 1308) au ch 27+12; ch 26+97; ch 26+82; ch 26+67; ch 26+52; ch 26+37 Formule de béton no.W405C31A non préapprouvée avant son utilisation. Provenance Demix; usine no. 01 Longueuil. Formule approuvée le 2015-10-14 par la DEST (Rapport no.15FB-0496).	Directives Techniques  Section 2. (Art. 2.1.3)	1	1   5   1   0   0   9	D.D	X				Surveillant (Verbalement le 15-10-09)  Requérant principal (Format électronique le: 15-10-14) Dest (Format électronique le: 15-10-14)
			1   5   1   0   1   4	DEST					
<b>Non-conformité no.02: Rue Sherbrooke/Pie-IX (Phase 1)</b> Ouvrage: Béton de calage des bordures en granite. Localisation: Int.Sherbrooke E/ Av.Jeanne-D'Arc et Int.Sherbrooke E/ Av.Charlemagne. (Côté Sud) Formule de béton no.352031 non préapprouvée avant son utilisation. Provenance Les Bétons Longueuil; usine Longueuil.	Directives Techniques  Section 2. (Art. 2.1.3)	2	1   5   1   1   0   4	L.B			X		Surveillant (informé par téléphone le 15-11-04) Requérant principal (Format électronique le: 15-11-05) Dest (Format électronique le: 15-11-05)
<b>Non-conformité no.03: Rue Sherbrooke/Pie-IX (Phase 1)</b> le délai de 120 min a été dépassé de 15 minutes. Le béton a été mis en place en dépit de notre avertissement. Ouvrage: Béton de calage des bordures en granite. Localisation: Sherbrooke E du ch 26+90 au ch 26+82 De plus, l'Entrepeneur a arrosé le béton en place avec de l'eau ente le ch 26+95 et le ch 26+82.	3VM-10 (Art. 8.0)	3	1   5   1   1   1   0	K.M			X		Surveillant (Format papier le 15-11-10) Requérant principal (Format électronique le: 15-11-11) Dest (Format électronique le: 15-11-11)
<b>Non-conformité no.04: Int. Rue Sherbrooke/Charlemagne et Int. Rue Sherbrooke/Jeanne-d'Arc (Phase 1):</b> Travaux de pose des enrobés bitumineux sous une température de l'air ambiant variant de -2°C à 0°C. Or. température minimale exigée 5°C.	Directives Techniques  Section 3. (Art. 3.4.1)	4	1   5   1   1   2   3	K.M			X		Surveillant (Format papier le 15-11-23) Requérant principal (Format électronique le: 15-11-24) Dest (Format électronique le: 15-11-24)